



## REGIME SANTE OPTIMUM (résumé des garanties\*)

DESIGNATION DES ACTES	PRESTATIONS
<b>A) HOSPITALISATION MEDICALE ET CHIRURGICALE</b> . Frais de séjour, médecine ambulatoire hospitalière, forfait hospitalier . Supplément chambre particulière de niveau standard à l'exclusion de tout autre . Lit d'accompagnant des enfants de moins de 16 ans	Dans la limite de 300 000 € par bénéficiaire par année civile  100% des FR (et dans la limite de 30 jours par année civile en cas d'hospitalisation psychiatrique)  100% des FR dans la limite de 100€/jour  100% des FR dans la limite de 50€/jour et dans la limite de 10 jours
<b>B) TRANSPORT EN AMBULANCE TERRESTRE</b> ( Médicalement justifié et en cas d'accident uniquement)	100% des FR (vers l'hôpital le plus proche)
<b>C) MEDECINE AMBULATOIRE COURANTE</b> . Consultations et visites (hors dentistes) . Auxiliaires médicaux . Actes de biologie médicale . Actes de radiologie . Frais pharmaceutiques	100% des FR dans la limite de 130€ par acte 100% des FR 100% des FR 100% des FR 100% des FR
<b>D) MEDECINE ALTERNATIVE</b> . Ostéopathie, chiropraxie, acupuncture, homéopathie, physiothérapie	100% des FR dans la limite de 130€ par acte et de 10 séances, toutes médecines confondues ,par bénéficiaire ,par année civile
<b>E) MEDECINE PREVENTIVE</b> . Vaccins et médicaments préventifs	100% des FR si obligatoires ou recommandés
<b>F) OPTIQUE</b> . Verres . Montures , Lentilles ( y compris lentilles jetables, prescrites médicalement)	100% des FR dans la limite de 400€ par bénéficiaire et année civile 100% des FR dans la limite de 160€ par bénéficiaire et année civile 100% des FR dans la limite de 150€ par bénéficiaire et année civile
<b>G) DENTAIRE</b> . Consultations, soins dentaires et conservateurs, parodontologie, prothèses dentaires . Orthodontie (traitement débuté avant le 16ème anniversaire)	100% des FR dans la limite de 460€ par dent dans la limite de 2300€ par bénéficiaire et année civile  100% des FR dans la limite de 920€ par bénéficiaire et année civile (3 ans maximum pour toute la durée du contrat)
<b>H) PROTHESES</b>	90% des FR dans la limite de 460€ par bénéficiaire et année civile
<b>i) MATERNITE</b> . Frais d'accouchement . Examens pré et post accouchement . Frais de chambre particulière	100% des FR dans la limite de 5000€ ou 10000€ selon la zone de soins Cf poste médecine ambulatoire courante Cf poste hospitalisation
	FR : Frais réels * Document non contractuel